



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 28 septembre 2020 (18h30)
Salle Montgolfier - Hôtel de Ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	30
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	22/09/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Cyrielle BAYON

Etaient présents : Edith MANTELIN, Assia BAÏBEN-MEZGUELIDI, Antoine MARTINEZ, Antoinette SCHERER, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Stéphanie BARBATO-BARBE, Cyrielle BAYON, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Jérémy FRAYSSE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Gracinda HERNANDEZ, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Laura MARTINS PEIXOTO, Catherine MICHALON, Jamal NAJI, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Lokman ÜNLÜ.

Pouvoirs : Aurélien HERRERO (pouvoir à Simon PLENET), Catherine MOINE (pouvoir à Catherine MICHALON), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

CM-2020-160 - DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - CREATION D'UN CONSEIL DES USAGERS DU VELO

Rapporteur : Monsieur Frédéric GONDRAND

S'appuyant sur les objectifs du mandat, la municipalité souhaite développer l'usage du vélo à Annonay en mettant en œuvre une politique cyclable ambitieuse.

En effet, bien que peu développée à ce jour, la pratique du vélo au quotidien présente un potentiel important pour différentes raisons :

- L'avènement du vélo électrique permet de s'affranchir en partie du dénivelé,
- Le développement d'aménagements tels que la Via Fluvia incite à la remise en selle,
- La prise de conscience des enjeux environnementaux et de santé publique, contribue également à une augmentation de la pratique et des attentes des habitants.

Afin d'encourager cette pratique, les objectifs à l'échelle de la ville sont, en lien avec les différents partenaires :

- De prioriser les aménagements à réaliser afin de développer une pratique sécurisée du vélo, maillant les différents quartiers, les "pôles générateurs de déplacement" (établissements scolaires, commerces, équipements sportifs...) : itinéraires balisés, réseau de cheminement sécurisé, installation d'arceaux et box vélos, etc.
- De développer les services vélo tels que la location de vélos, les ateliers de réparation, les aides à l'acquisition, etc.
- De promouvoir les mobilités actives (marche, vélo notamment) à travers des actions de communication, de sensibilisation, d'éducation à la pratique du vélo.

Cette politique se définit en cohérence avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) d'Annonay Rhône Agglo et sera articulée avec le schéma mobilité bientôt élaboré à l'échelle de l'agglomération.

Pour mener cette politique, les élus souhaitent mettre en place une instance consultative afin de recueillir l'avis des usagers.

Ce conseil des usagers du vélo regroupera des élus de la ville d'Annonay, les services concernés et des usagers du vélo à Annonay (habitants, représentants d'associations, d'entreprises, etc.).

Ce conseil sera une instance consultative, mobilisée pour :

- Contribuer à établir un diagnostic partagé de la situation actuelle : équipements, aménagements et services existants, points noirs, enjeux,
- Être force de proposition sur les aménagements, services, actions de promotion prioritaires à mener,
- Réfléchir à la mise en place d'une prime à l'acquisition de vélos à assistance électrique et aux modalités de versement,
- Donner un avis consultatif sur les aménagements futurs (voiries, etc.) au regard des enjeux de cyclabilité.

Ces propositions seront ensuite étudiées et hiérarchisées par la municipalité au regard des contraintes techniques, économiques, etc.

Au lancement, ce conseil sera composé de 20 personnes :

- 6 élus de la ville d'Annonay .
- 3 agents des pôles Développement et attractivité du territoire et Environnement et cadre de vie,
- 11 représentants des usagers, habitants de la ville d'Annonay.

Concernant les représentants des usagers, un appel à candidature sera lancé le 01/10/2020 sur une durée d'un mois. Si le nombre de candidats est supérieur à 11, une sélection sera réalisée afin d'assurer la meilleure représentativité des usagers sur la base de critères géographiques (représentation des différents quartiers de la ville), sociologique, de type et fréquence de l'usage du vélo.

Il se réunira tous les deux mois, en soirée. Une première rencontre est prévue avant la fin de l'année 2020. Des sous-groupes de travail pourront être mis en place si cela s'avère pertinent.

La composition et le rôle de ce conseil des usagers ne sont pas figés, il pourra être amené à évoluer dans le temps en fonction des besoins.

VU la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2224-34 et 2253-1,

VU l'avis favorable de la commission cadre de vie, développement durable et attractivité du 17 septembre 2020

VU l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et administration générale du 21 septembre 2020

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

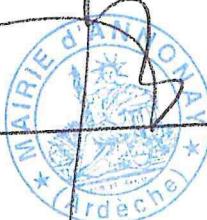
VALIDE la création d'un conseil des usagers du vélo,
DESIGNE en tant que représentant de la ville d'Annonay les élus suivants :

VALIDE le lancement d'un appel à candidature pour mobiliser les usagers,
CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant, d'effectuer toutes démarches utiles
à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 05/10/20
Affiché le : 05/10/20
Transmis en sous-préfecture le : 05/10/20
Identifiant télétransmission :

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET



REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

05 OCT. 2020

